

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1- MISE EN CONTEXTE DE LA SURVEILLANCE DE L'UTILISATION D'INTERNET AU TRAVAIL	9
1.1 Un bref aperçu de la réalité	9
1.2 Les avantages liés à l'utilisation d'Internet au travail	10
1.2.1 Généralités	10
1.2.2. Les communications	11
1.2.2.1 Le courrier électronique.	12
1.2.2.2 La messagerie instantanée	13
1.2.2.3 Les blogs	14
1.2.3 Les sources d'information	16
1.2.3.1 Le World Wide Web	16
1.3 Les risques engendrés par l'utilisation d'Internet par les employés	17
1.3.1 Généralités	17
1.3.2 Les risques techniques	17
1.3.2.1 L'encombrement du réseau	17

1.3.2.2	La sécurité du réseau	18
1.3.3	Les risques juridiques	20
1.3.3.1	Généralités	20
1.3.3.2	La responsabilité de l'employeur en vertu du droit commun	21
1.3.3.2.1	La responsabilité des commettants.	21
1.3.3.2.1.1	Le contenu préjudiciable ou illégal	22
1.3.3.2.1.2	La violation de la propriété intellectuelle	24
1.3.3.2.2	La responsabilité par sa propre faute	25
1.3.3.3	Le harcèlement psychologique	27
1.3.3.4	La protection de l'information priviligée et confidentielle de l'entreprise.	30
1.3.3.5	La protection de l'image et de la réputation de l'entreprise	34
1.3.3.6	La baisse de productivité des employés	35
1.4	La surveillance	37
1.4.1	Les outils et moyens pratiques à la disposition des employeurs	37
1.4.2	Les types de surveillance	38
1.4.2.1	Généralités	38

1.4.2.2 Les techniques de surveillance de l'utilisation d'Internet au travail	39
FORMULAIRES – CHAPITRE 1	43
CHAPITRE 2- LES ENJEUX LIÉS À LA SURVEILLANCE DE L'UTILISATION D'INTERNET AU TRAVAIL	51
2.1. Les fondements du droit de surveillance de l'employeur.	51
2.1.1 Le pouvoir de direction et de contrôle	51
2.1.1.1 Généralités	51
2.1.1.2 L'objectif du bon fonctionnement de l'entreprise	54
2.1.1.3 Les pouvoirs complémentaires	56
2.1.1.3.1 Le pouvoir disciplinaire	56
2.1.1.3.2 Le pouvoir réglementaire et normatif.	58
2.1.2 Le droit de propriété	58
2.1.2.1 L'approche fondée sur le droit de propriété de l'employeur	58
2.1.2.2 Non-application de l'approche du droit de propriété en droit québécois	61
2.2 Les limites du droit de surveillance de l'employeur	65
2.2.1 Le droit à la vie privée des personnes surveillées	66
2.2.1.1 Généralités	66

2.2.1.1.1	La protection législative de la vie privée	66
2.2.1.1.2	La notion de «vie privée» et le critère de l'attente raisonnable de vie privée.	76
2.2.1.2	Le droit à la vie privée des employés	79
2.2.1.2.1	La reconnaissance d'un droit	79
2.2.1.2.2	La détermination de l'expectative raisonnable de vie privée des employés dans l'utilisation d'Internet au travail	83
2.2.1.3	Le droit à la vie privée des tiers.	115
2.2.1.3.1	Généralités.	115
2.2.1.3.2	La détermination de l'expectative raisonnable de vie privée des tiers dans l'utilisation d'Internet.	117
2.2.2	Le droit à des conditions de travail justes et raisonnables.	117
2.2.2.1	Généralités	117
2.2.2.2	Application en matière de surveillance de l'utilisation d'Internet au travail.	120
TABLEAU – CHAPITRE 2		122
FORMULAIRES – CHAPITRE 2		125
CHAPITRE 3- GUIDE PRATIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE		133
3.1	Les critères du droit de surveillance	134

3.1.1	Généralités	134
3.1.2	La source des critères	137
3.1.2.1	Le droit à la vie privée	137
3.1.2.2	Le droit à des conditions de travail justes et raisonnables	142
3.1.3	L'application des critères	144
3.1.3.1	Le critère de rationalité	144
3.1.3.1.1	Généralités	144
3.1.3.1.2	L'application en matière de surveillance de l'utilisation d'Internet	151
3.1.3.2	Le critère de proportionnalité	154
3.1.3.2.1	Généralités	154
3.1.3.2.2	L'application en matière de surveillance de l'utilisation d'Internet	160
3.2	Les obligations préalables à la surveillance de l'utilisation d'Internet au travail	164
3.2.1	Les obligations d'information et de consentement	165
3.2.1.1	Le champ d'application des obligations d'information et de consentement	165
3.2.1.1.1	La réduction de l'expectative raisonnable de vie privée	165
3.2.1.1.2	Le respect des lois sur la protection des renseignements personnels	168

3.2.1.2	L'étendue des obligations	169
3.2.1.2.1	L'obligation d'information.	169
3.2.1.2.2	L'obligation de consentement	172
3.2.1.3	Les exceptions à l'obligation d'information et de consentement.	176
3.2.1.3.1	Généralités.	176
3.2.1.3.2	L'existence d'une faible expectative de vie privée	177
3.2.1.3.3	L'enquête menée sur la base de soupçons sur un employé	178
3.2.1.3.4	La survenance d'un problème sérieux au sein de l'entreprise	181
3.2.1.4	Les obligations d'information et de consentement à l'égard des tiers	183
3.3	L'adoption d'une politique de surveillance et d'utilisation d'Internet	186
3.3.1	Généralités.	186
3.3.2	Avantages d'une politique.	187
3.3.3	Contenu d'une politique.	189
3.3.4	Autres conseils.	190
	FORMULAIRES – CHAPITRE 3	193
	CONCLUSION	201
	BIBLIOGRAPHIE	209
	TABLE DE LA LÉGISLATION.	223

TABLE DE LA JURISPRUDENCE 229

INDEX ANALYTIQUE 245